



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

zones franches urbaines

Question écrite n° 113778

Texte de la question

Alors que les zones franches urbaines ont été créées en 1996 pour redynamiser l'emploi dans des quartiers « sensibles » au moyen d'exonérations fiscales destinées à inciter les entreprises à favoriser une embauche locale M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement de bien vouloir lui communiquer le bilan de ce dispositif notamment pour ce qui concerne la région Rhône-Alpes et le département de la Loire.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113778

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 2006, page 13138